

Groupe de Travail Afnor sur DLP (Data Leak Prevention)

Développement d'un accord sur les bonnes pratiques en matière de protection contre la fuite/perde d'informations

Contexte et enjeux

La **Prévention de la Fuite d'Information** est devenue une préoccupation majeure en matière de sécurité informatique.

En témoignent les gros titres de la presse (Wikileaks, HSBC,) très récemment PlayStation Network, l'Agence Spatiale Européenne, Turbomeca filiale du groupe Safran ou bien encore le projet de loi Détraigne Escoffier sur la protection des données privées.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que chaque semaine sur notre planète, près de 2 000 ordinateurs portables disparaissent (vol, oubli) dans les aéroports !

Les organisations ne peuvent plus ignorer ce brûlant sujet.

Des environnements informatiques de plus en plus ouverts, une hyper mobilité inéluctable (smartphones, cloud), des frontières du système d'information qui ont littéralement éclaté, une grande facilité de publication (Web 2.0, réseaux sociaux), tous ces faits sont à l'origine des fuites d'informations. La cybercriminalité tout comme l'espionnage industriel se concentrent désormais sur le vol/détournement de données en tant que valeur monnayable.

De fait, les outils de la sécurité informatique périphérique traditionnelle (antimalware, pare feux et systèmes anti-intrusions) ne sont plus adaptés. La sécurité informatique est devenue la sécurité de l'information, c'est-à-dire de la donnée associée à son sens tout comme à sa valeur.

Après le « contenant », les organisations vont devoir se préoccuper du « contenu » en développant des processus et des solutions techniques permettant de prévenir la fuite ou la perte de l'information en tant que patrimoine.

Et pourtant, tous les dirigeants des entreprises (qu'elles soient très grandes, moyennes ou petites) se plaisent à répéter que La sécurité est toujours considérée comme excessive mais trop souvent et malheureusement jusqu'à ce qu'elle devienne insuffisante.

Depuis le début de l'industrie Internet, on constate que les réglementations deviennent incontournables et nécessaires afin que tout à chacun adopte un même référentiel, un même langage, des règles communes, et ce, quels que soient les tailles et les secteurs d'activité de toutes les organisations.

Fort de ce constat, l'Afnor, contributeur depuis plus de 80 ans aux processus de régulation volontaire et qui démontre avec force que le consensus est un facteur de progrès, a décidé de créer un Groupe de Travail ayant pour objectif la réalisation d'un **Accord** (fédération de bonnes pratiques) **en matière de Prévention de la fuite d'information**.

L'Afnor vous propose de rejoindre ce groupe d'experts constitué de représentants d'organismes institutionnels et juridiques (ministères, CNIL, avocats, fournisseurs/éditeurs de technologies, cabinets de conseils) et de sociétés utilisatrices afin d'apporter votre contribution, d'anticiper et d'influencer ce futur courant réglementaire.

Objectifs et modalités de fonctionnement

Les missions du Groupe de Travail seront :

1. Circonscrire **les besoins** en matière de DLP,
2. produire un **Accord** (*) (document normatif) sur la DLP,
3. **veiller** sur l'apparition de nouveaux sujets en lien avec la DLP,
4. assurer des **liaisons** internes avec des Commissions de Normalisation déjà existantes (sécurité des systèmes d'information, sécurité sociétale, archivage...),
5. **assurer** la représentativité du Groupe de par sa composition.

(*) Définition d'un Accord Afnor : Document normatif qui a fait l'accord entre les seuls membres d'un groupe Afnor, ce document étant basé sur le consensus établi au sein du Groupe en question. Il n'est donc pas soumis à l'enquête publique telle que l'est une Norme, et son élaboration est écourtée puisque un Accord peut être produit en 12 mois (contre 18 à 24 pour une Norme NF).

Définition du consensus : Accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles

Note : Le consensus n'implique pas nécessairement l'unanimité.

Afnor offre un support aux acteurs qui s'impliquent dans l'animation et le développement des activités de ce Groupe. Ce service inclut :

la mobilisation des **experts**,
la fourniture d'un **plan d'actions**,
l'organisation des **réunions**,
la **coordination** avec les groupes et/ou autres instances de normalisation concernées par la DLP,
l'alerte et l'information sur l'environnement normatif et/ou de développement scientifique,
la mise au point rédactionnelle des **contributions**,
la **promotion** des activités.

Le Groupe de Travail réunira :

- les acteurs publics intéressés (futurs utilisateurs),
- des entreprises de produits et services DLP,
- des entreprises, collectivités et organisations utilisatrices de produits et services DLP,
- des centres de recherche et d'expertise, laboratoires, universités,
- des représentants d'associations...etc

Le groupe se réunira à raison de 6 réunions, en moyenne, entre octobre 2011 et octobre 2012.

Calendrier

Calendrier 2011/2012

Trimestres	T3/ 2011	T1 / 2012	T2 / 2012	T3 / 2012
Réunions (prévisionnelles) du Groupe	Sept : réunion publique de lancement Oct : 1 ^{er} réunion	Janv : 2 ^e réunion Mars : 3 ^e réunion	Mai : 4 ^e réunion Juillet : 5 ^e réunion	Sept : 6 ^e réunion Oct : réunion publique de promotion

Conditions financières d'accès aux travaux

Type d'Organisation	contracts 2011 - Adhérents	contracts 2011 – non Adhérents
- Grandes entreprises - Entreprises de plus de 1000 salariés - Associations de plus de 1000 adhérents	3150 €HT	3640 €HT
- Entreprises de 250 à 1000 salariés - Associations de 250 à 1000 adhérents - Fédération et syndicats professionnels	2140 €HT	2630 €HT
- PME	1070 €HT	1560 €HT
- Etablissements publics d'enseignement et Etablissements publics à caractère scientifique et technologique - Syndicats représentatifs de salariés - Associations de consommateurs et associations de protection de l'environnement agréées compte tenu de leur représentativité sur le plan national	Non applicable *)	Non applicable *)

*) Exonéré (article 14 du Décret 2009-697)

En étant inscrits au Groupe de Travail DLP, les acteurs ont accès à la totalité des informations circulant au sein de ce Groupe, en particulier par l'intermédiaire des outils informatiques (site Web) et des listes de diffusion électroniques mises en place.

Chef de projet : Sylvie Arbouy
Téléphone : 01 41 62 87 74
Mail : sylvie.arbouy@afnor.org

Assistante : Nathalie Da Silva
Téléphone : 01 41 62 80 30
Mail : nathalie.dasilva@afnor.org

24 juin 2011